

Je n'ignore pas que les adhérents du principe dont nous nous occupons croient avoir répliqué victorieusement en disant que les élèves n'apprennent point encore assez, que le programme n'est jamais vu au temps voulu, enfin que le temps fait défaut pour enseigner toutes les matières prescrites. Je le reconnais avec eux ; mais il convient d'examiner si, en introduisant quelques réformes tout en diminuant la durée des leçons, on ne pourrait exécuter le programme et même aller au delà s'il le faut ; réformes du reste nécessaires, d'après moi, sans tenir compte soit du programme, soit des études, soit même des progrès des élèves. C'est ce que je m'efforcerai de démontrer.

Tout instituteur remarque et les personnes de quelque bon sens comprendront aisément que la première heure, soit ordinairement de neuf à dix heures du matin, est la meilleure et peut-être la seule bonne heure de classe de toute la journée. A ce moment, les élèves sont dispos : leurs yeux vifs et intelligents suivent l'instituteur avec intérêt. Un mot, un signe suffit pour les rendre attentifs. Alors ils veulent tous s'instruire, non pas par contrainte, mais par bonne volonté. L'instituteur et les élèves sont de bien bons amis. Les punitions infligées à cette heure, pour turbulence ou inattention, sont excessivement rares. Un ordre parfait règne en classe ; l'élève remuant se tient tranquille, et dans la plus mauvaise classe on peut donner une bonne leçon. On n'y entend ni ce bruit voilé, ni ces mouvements continuels des mains, des pieds et du corps, si gênants et malheureusement si fréquents à d'autres heures.

Tout cela est du reste tellement connu des instituteurs que ceux qui peuvent le faire enseignent la première heure ce qu'il y a de plus difficile. Le programme de l'école modèle de Bruxelles, prescrit les mathématiques pour les *trois premiers quarts d'heure*, parce qu'il faut une attention vive et soutenue pour profiter de la leçon.

Il me paraît superflu d'insister sur tout l'avantage que présente cette première heure de classe. C'est une vérité incontestable pour quiconque a passé par l'enseignement.

Pendant la première heure de leçon (de neuf à dix), les élèves se sont tenus dans une bonne position et toutes leurs facultés ont été constamment en éveil. Vers la fin de la leçon on peut déjà remarquer la lassitude dans les yeux et dans le maintien du corps.

Dans les facultés à Paris, on accorde une récréation ; dans les universités, les étudiants peuvent pour le moins se dégourdir un peu les membres ; n'importe du reste dans quelle réunion où l'on a été attentif pendant une heure, on peut constater que chacun est satisfait de pouvoir, après ce moment, se donner quelques mouvements. En classe, cette petite récréation, si nécessaire surtout aux enfants, devrait être permise. Mais, un, deux, trois..... on passe à une autre leçon..... et ainsi de suite jusqu'à midi, moins une sortie de dix minutes, sortie où les élèves doivent marcher en rang et sans parler afin de ne pas déranger d'autres classes où les cours continuent.

Et vers midi, qu'on vienne voir les enfants. Que l'instituteur tienne à la stricte observation du règlement, et ils sont pitoyables. A force de sévérité, on parvient certes à conserver un silence presque complet, une immobilité réelle. Mais l'esprit des élèves n'est plus en classe, pas plus qu'il n'est autre part. Ils entendent parler l'instituteur, mais ils le comprennent à peine et ne saisissent presque rien de tout ce qu'il explique.

Fatigués de comprimer les élans de leur jeune nature, ils peuvent de temps en temps se permettre, pour tout exercice, de bouger les doigts, et quelques mouvements du dos pour dégourdir l'épine dorsale fatiguée.

N'exagérons rien en disant que la moitié de ces dernières heures est consacrée à provoquer, à demander,

à exiger le silence et l'attention !..... Et la torture n'est pas finie, ce n'est qu'un commencement. De deux à quatre heures et quart il y a reprise, et de quatre heures et demie à six, autre reprise ! Soit donc pour l'après-dînée un total de quatre heures de classe ou étude, avec un quart d'heure de récréation. Et par jour, sept heures d'une attention soutenue et immobilité presque complète avec vingt-cinq minutes de récréation !—(Le Progrès.)

Cinquante-neuvième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue le 26 mai 1876 (*)

La séance s'ouvrit à 10 hs. du matin, sous la présidence de M. A. D. Lacroix.

PRÉSENTS : M. l'abbé Verreau, M. F. X. Valade, MM. MacMahon et Fontaine, inspecteurs d'écoles ; MM. Wm. McKay, L. A. Primeau, H. Tétrault, H. O. Doré, N. Boulay, J. D. Boisvert, H. Granger, P. Nantel, A. Taillefer, I. Nodon, T. Dagenais, A. Goyette, D. Dupuis, M. Lanctôt, R. Martineau, J. Green, H. C. O'Donoughue, L. Aubin, J. Miller, C. Smith, N. Gervais, P. Marcoux, F. X. Boileau, J. Leroux, J. B. Demers, A. Keegan, F. T. Daly, J. Champoux, J. Mandeville, P. Bousquet, L. Lacroix, C. O. Caron, J. T. Dorais, P. L. O'Donoughue, L. T. René, C. Valiquette, J. Goyette, A. J. Boucher, J. Archambault, J. Paradis, J. W. Waters, J. O. Mauffette, T. Whitty, F. André, T. L. Dunn, P. J. Fitzpatrick, A. Courville, P. Riordan, H. C. Dozois, W. Anderson, A. Allaire, H. St. Hilaire, G. Gervais, N. Mallette, E. Poupart, J. Guérin, O. Lamarche, C. H. Côté, U. E. Archambault, S. Aubin, L. Kérourack, J. M. Robitaille, N. J. Legault, J. O. Cassegrain, et les élèves de l'école Normale.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

ELECTION DES OFFICIERS.—Le dépouillement du scrutin donne le résultat qui suit :

Président :	MM. A. D. LACROIX ;
Vice-Président :	WM. MCKAY ;
Secrétaire-Archiviste :	J. O. CASSEGRAIN ;
Trésorier :	J. T. DORAIS ;
Bibliothécaire :	H. TÉTRAULT.

Et, sur motion de M. F. X. P. Demers, secondé par M. J. O. Cassegrain, MM. H. C. O'Donoughue, H. Doré, M. Daly, J. Archambault, L. A. Primeau, J. Mauffette, A. Keegan, J. N. Miller, P. Nantel, M. Lanctôt, sont élus CONSEILLERS.

M. le Président fait lecture d'un RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION pendant l'année qui vient de s'écouler.

Les abus qui existent dans certaines municipalités scolaires sur la manière dont les instituteurs reçoivent leurs traitements sont ensuite mis au jour, et, après de longs débats, l'Association adopte unanimement la Requête et le Mémoire qui suivent :

REQUÊTE

A l'Honorable Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

L'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école Normale Jacques-Cartier, voyant avec peine la position très-précaire où se trouvent la plupart des instituteurs de la campagne, par suite de la mauvaise administration des Secrétaires-Trésoriers.

(*) Par suite de circonstances tout-à-fait imprévues, il n'y a pas eu de séance le 25.